

L’Aktionsart dans la construction *rougir de colère*

Georges Kleiber

kleiber@unistra.fr

LILPA - Linguistique, Langue, Parole & USIAS – Université de
Strasbourg Institut d’Études Avancées (France)

ABSTRACT.

We aim to study the Aktionsart or lexical aspect of chromatic verbal expressions such as *rougir de colère* (blush with anger). The aim is twofold. First, to show that the verb blush in these expressions is not the same as the one that appears in purely chromatic uses such as *Les pommes rougissent au soleil* (Apples blush in the sun). Secondly, to explain the originality of Aktionsart’s “chromo-affective” use of *blush*.

KEYWORDS.

Lexical aspect; affect; chromatic verbs; change.

RÉSUMÉ.

Nous nous proposons d’étudier l’Aktionsart ou aspect lexical des expressions verbales chromatiques du type *rougir de colère*. Avec un double objectif. D’abord celui de montrer que le verbe rougir de ces expressions n’est pas le même verbe rougir que celui qui apparaît dans les emplois purement chromatiques (*Les pommes rougissent au soleil*). Ensuite, celui d’expliquer quelle est l’originalité d’Aktionsart de cet emploi “chromo-affectif” de rougir.

MOTS CLÉS.

Aspect lexical; affect; verbes chromatiques; changement.

*A Fatima Oliveira, qui a su rayonner avec clairvoyance et bonheur
aussi bien sur le plan humain que sur le plan scientifique*

Introduction

Notre contribution portera sur les expressions verbales chromatiques du type *rougir de colère*. Et sur un point très précis de leur fonctionnement,

celui qui concerne l'*Aktionsart* (aussi appelée *modalité d'action* ou encore *aspect lexical*) du verbe chromatique qu'hébergent ces structures chromo-émotives en *V de couleurs en ir de + N d'affect*¹. Apparemment, ce point ne semble guère faire problème. Il semble bien qu'une fois qu'on a dit qu'un énoncé comme *Léa rougit de colère* exprime que Léa devient rouge sous l'effet de la colère, le tour soit joué. Mais tout linguiste sait que ce n'est pas parce qu'une interprétation est claire, c'est-à-dire s'impose tout naturellement comme celle de l'énoncé que nous venons de citer que son explicitation l'est aussi. Face à des emplois « non émotifs » des verbes chromatiques en *-ir* comme *Les pommes rougissent avec le soleil* ou *Les pommes ont rougi au soleil* se pose la question de savoir s'il s'agit encore du même verbe *rougir* ou non. Et là la réponse est moins évidente, même si, de prime abord, l'on est tenté de répondre *oui*, comme le fait l'approche standard de ce problème, qui voit le même verbe *rougir* à l'œuvre dans les deux types d'emploi. Notre objectif est double : c'est, d'une part, de montrer que, malgré leur proximité aspectuelle, ce n'est aspectuellement pas le même verbe *rougir* qui figure dans *rougir de colère* et dans *Les pommes rougissent avec le soleil* et, d'autre part, d'expliquer quelle est l'origine de la particularité aspectuelle du *rougir* « chromo-affectif ».

Notre démonstration se fera en quatre parties. La première exposera les tenants et les aboutissants de la thèse standard qui conclut à l'identité de verbe dans les deux emplois. Dans la deuxième, nous nous attacherons à mettre en évidence qu'il y a une différence cruciale d'*Aktionsart* qui ne permet plus de considérer qu'il s'agit du même verbe. Une solution radicale, que nous présenterons et critiquerons dans la troisième partie, consiste à dégrader le verbe chromatique de *rougir de colère* pour ne plus y voir qu'un simple verbe support. Notre quatrième et dernière partie essaiera d'apporter une explication à la différence aspectuelle mise en relief dans la deuxième. Nous proposerons une réponse qui, d'une part, surmonte les obstacles que rencontrent l'approche standard et l'analyse en termes de verbe support et qui, d'autre part, rend compte de la spécificité « aspectuelle » de la tournure *V-ir + de + N d'affect*.

1 Nous utilisons *nom d'affect* dans un sens large, englobant les *noms de sentiment pur* et les *noms d'émotion* que distingue Goossens (2005).

1. L'approche standard : un seul et même verbe *rougir*

Si l'approche standard voit dans *rougir de Léa rougit de colère* le même *rougir* que celui qui figure dans les énoncés uniquement chromatiques comme *les pommes rougissent avec le soleil*, c'est pour une bonne et simple raison, qui semble difficilement contestable : dans les deux cas, *rougir* signifie 'devenir rouge'. S'il y a une différence entre les deux types d'énoncés, c'est le fait que c'est un affect qui cause le rougissement de Léa — ce qui entraîne obligatoirement un sujet humain, c'est-à-dire pouvant éprouver des affects — alors qu'avec les pommes une semblable cause est évidemment exclue. Une cause n'est d'ailleurs même pas nécessaire dans ce cas, le « rougir » des pommes pouvant être jugé naturel ou être dû, par exemple, à l'effet d'un soleil généreux. Cette différence relative à la présence ou non d'une cause n'a pas de conséquence sur le statut du changement chromatique exprimé par *rougir*. Même si une cause ou un causateur est impliqué, on a affaire à un usage non transitif ou absolu. « Nous avons précisé, comme l'explicite Saussure (2014 : 81), que *jaunir* sous l'effet du temps, par exemple dans un *papier jauni par les ans*, est peut-être causatif, bien qu'il faille montrer que *les ans* est bien un causateur, mais en tout état de cause il s'agit d'un changement avolitif, non agentif, tout comme le ciel qui rosit dans le couchant, la personne qui rougit sous l'effet d'un compliment, le feuillage qui verdit au printemps ». La preuve en est que ni *Léa rougit de colère* ni *Les pommes rougissent avec le soleil* ne donne lieu à une structure transitive où le sujet est l'agent du changement chromatique opéré. *Léa rougit de colère* ne peut être transformé en **La colère rougit Léa*, de même que *Les pommes rougissent avec le soleil* ne peut être transformé en **Le soleil rougit les pommes*². Les deux, par contre, peuvent être mis en correspondance avec *La colère fait rougir Léa* et *Le soleil fait rougir les pommes*.

Il semble donc pertinent de considérer que c'est le même verbe *rougir* qui se trouve employé dans *Léa rougit de colère* et dans *Les pommes rougissent*

2. Pour que la lecture agentive ait droit de cité, il faut interpréter l'énoncé comme signifiant 'c'est la lumière du soleil qui colore les pommes en rouge'. On a ainsi en lecture transitive causative *Le soleil a jauni le papier*, alors qu'une telle construction n'est pas possible pour *rougir*, aussi bien, comme nous venons de le souligner, avec l'affect comme sujet (cf. **La colère a rougi Léa*) qu'avec la cause de l'affect comme sujet (**Les paroles de Jean ont rougi Léa de colère*).

avec le soleil : c'est un verbe qui est formé sur l'adjectif *rouge* avec le suffixe *-ir* et qui donne lieu, en structure non transitive, à une interprétation de changement chromatique. Dans les deux cas, on a affaire à un verbe inchoatif qui exprime le passage d'un état de couleur (ou de non-couleur) à l'état de couleur indiqué par le radical.

Il y a certes des différences dues au fait que, quand il s'agit d'êtres humains et d'affect, le nombre de couleurs pouvant apparaître à la place V est très limité. Ceux qui se sont penchés³ sur la tournure V chromatique en *-ir + de + N affect* ont tous noté qu'il n'y avait que quelques verbes chromatiques qui pouvaient y figurer. A côté de *rougir + de N d'affect*, qui est le plus fréquent, on peut trouver *verdir*, *rosir*, *jaunir*⁴, et *blêmir*⁵. Cette limitation n'a rien de surprenant, étant donné que le sujet changeant de couleur est un être humain⁶, qui ne peut donc connaître que des couleurs liées à son épiderme.

Le fait que *rougir* puisse s'employer tout seul avec néanmoins le sens de changement chromatique dû à un affect peut représenter un contre-argument sérieux à l'approche standard.

Si on ampute *Léa rougit de colère* de l'affect-cause, l'énoncé obtenu (*Léa rougit*) ne signifiera pas seulement que Léa devient rouge, mais bien qu'elle change de couleur à cause d'un affect. Dans ce cas, *rougir* exprime en même temps que c'est un affect qui est la cause du rougissement et ne peut donc plus être assimilé au verbe *rougir* chromatique à l'œuvre dans *Léa rougit de colère*. L'obstacle que représentent de tels exemples peut toutefois être levé si on fait l'hypothèse que, lorsque *rougir* exprime un « devenir rouge » causé par un affect non présent, celui-ci se trouve tout simplement ellipsé et ce n'est donc pas le verbe lui-même qui le prend en charge. C'est de cette manière que Muryn (2019 : 143) explique les emplois affectifs de *rougir* « isolé » : « L'explicitation textuelle du motif [= le motif *rouge-émotion*] peut se réduire à son segment principal, celui qui décrit la

3 Voir Pilecka (2010), Saussure (2014), Salinas-Kahloul (2019), Muryn (2019), etc.

4 Salinas-Kahloul (2019) a relevé aussi un exemple de *bleuir*.

5 *Blêmir* n'est généralement pas cité, sans doute parce que son usage de verbe chromatique « pur » est tombé en désuétude. Des exemples « non affectifs » comme *L'aube blêmit* ou *On voit le jour blêmir* montrent toutefois qu'il peut signifier uniquement « blanchir, prendre une couleur très pâle, claire, presque blanche ».

6 Et plus précisément encore « la peau du visage » d'un être humain, comme le rappelle la glose interprétative que donne Muryn (2019 : 143) des exemples du type *rougir de N d'émotion* : « la peau du visage d'un x devient rouge sous l'effet d'une émotion ». Cet aspect nécessiterait des développements que nous n'entreprendrons pas ici.

réaction corporelle en question (*la peau du visage d'un x devient rouge*), par exemple *Pierre rougit* ». C'est le contexte qui permet de pallier à l'absence de l'affect. Lorsque l'expression explicitant l'affect ne suit pas le verbe ou la construction inchoative, « on peut la trouver, comme le précise Muryn (2019 : 144), un peu partout dans la phrase ou dans le texte ». Et elle donne pour illustration les trois exemples suivants empruntés à Agatha Christie, où l'affect se trouve exprimé respectivement par *confus*, *embarras* et *répugner* :

- (1) *Le jeune officier rougit et avoua, quelque peu confus : [...]*
- (2) *Cette question sembla causer à Mr Coleman un certain embarras. Il rougit légèrement [...]*
- (3) *Rougissant légèrement, car je répugne à exposer ma manière de voir, je répliquai : [...]*

On peut toutefois être tenté d'analyser autrement cet emploi « absolu » de *rougir* : en incluant dans son sens chromatique la partie qui concerne l'affect. Dans cette hypothèse, *rougir*, employé sans le SP *de + N d'affect*, signifiera à lui tout seul 'devenir rouge à cause d'un affect'⁷. D'un affect certes indéterminé, mais d'un affect bien présent dans cet emploi absolu. On se contentera de signaler un indice qui peut orienter vers une telle analyse : seul *rougir* et, si on accepte qu'ils ont encore un sens chromatique « pur », c'est-à-dire sans affect, *pâlir* et *blêmir*, continuent de présenter, lorsqu'ils sont ébranchés du SP *de + N d'affect*, un sens affectif qui est stable. Les autres verbes, à savoir *jaunir*, *bleuir* et, à un degré moindre, *rosir*, ne connaissent pas, lorsqu'on les ampute de leur complément prépositionnel d'affect, une telle stabilité et robustesse d'emploi.

Il conviendrait, bien entendu, de voir les choses de plus près pour faire de cet indice un contre-argument sérieux à l'approche standard qui maintient au verbe chromatique de la structure *V-ir / de + N d'affect* le statut du verbe de changement de couleur correspondant non employé dans une situation d'affect. Nous n'allons pas entreprendre ici une telle démarche, parce qu'il y a une objection plus claire et plus forte que l'on peut opposer à la thèse

⁷ On peut même aller jusqu'à faire disparaître la « couleur » au profit du seul affect. Salinas-Kahloul (2019 : 73-74) souligne que Dubois et Dubois-Charlier (1997) placent cet emploi de *rougir* dans une des sous-classes des verbes de sentiment en y voyant un synonyme de 'être honteux de'. Ils glosent l'énoncé *On rougit d'avoir été maladroit par « avoir tel sentiment à l'égard de quelque chose »*.

standard : c'est celle d'une différence d'aspect lexical entre les deux emplois de *rougir*.

2. Une différence d'*Aktionsart*

Dans la structure *V-ir + de + N d'affect*, le verbe *rougir* n'a pas exactement la même *Aktionsart* que le verbe *rougir* dans l'emploi chromatique *Les pommes rougissent avec le soleil*. Cela a de quoi surprendre, puisque, à première vue, il ne semble pas y avoir de différence de modalité d'action entre les deux emplois. Même si l'étiquette d'*inchoatif* continue de faire couler beaucoup d'encre définitoire⁸, on peut néanmoins s'accorder sur le fait que, dans les deux emplois, *rougir* présente un trait aspectuel commun, celui de dénoter le passage à un nouvel état, transformation qui constitue une des définitions habituelles de l'aspect inchoatif. Aussi bien dans *Léa rougit de colère* que dans *Les pommes rougissent avec le soleil*, le verbe *rougir* marque en effet la survenue d'un nouvel état chromatique, celui d'être rouge, dénoté par le radical adjectival du verbe *rougir*. Cette identité inchoative se manifeste dans la possibilité d'avoir pour les deux situations de changement chromatique le verbe *devenir + adjectif chromatique* :

- (4) *Les pommes deviennent rouges avec le soleil.*
- (5) *Alors Maximilien devient rouge de colère et dit en se levant : « C'est bon, puisque tout le monde se met après moi, j'y vais. »*
(Marcel Aymé, *Nouvelles complètes*, 2002)

Ce passage d'un état à un nouvel état peut se faire de deux manières, qui correspondent à deux inchoativités différentes : une inchoativité *ingressive* et une inchoativité *progressive*. Cette distinction aspectuelle a été mise en avant, avec des caractérisations différentes, par Anscombe (1990 et 2006)⁹,

⁸ Comme le montre la mise au point faite par Verroens (2018).

⁹ Pour Anscombe (2006 : 13), les verbes inchoatifs ingressifs « expriment [...] qu'une action se trouve à son début », alors que les verbes inchoatifs progressifs « concernent le procès vu dans son déroulement, et non pris juste à son début »

Marque-Pucheu (1999)¹⁰ et Verroens (2018)¹¹. Parler d'*inchoatif ingressif* peut paraître tautologique, comme le note fort justement Anscombe (2006), puisqu'*ingressif* est généralement donné dans la littérature comme synonyme d'*inchoatif* (dans le sens de 'se mettre à ...'). Et parler d'*inchoatif progressif* apparaît contradictoire, puisque l'idée de progression semble s'opposer à celle d'*inchoatif*.

Cette double difficulté terminologique se trouve levée si l'on opte pour la définition de l'*inchoatif* en termes de changement d'état, en usage, comme le rapporte Verroens (2018 : 96-97) dans l'approche historico-morphologique du français et dans la littérature anglo-saxonne¹². Le terme d'*ingressif* peut alors être employé sans entrer en conflit tautologique ou contradictoire avec *inchoatif*. C'est dans ce sens que nous utiliserons ici *inchoatif*. En optant pour une définition qui fait d'un verbe *inchoatif* un verbe qui indique le « passage dans un état », on peut en effet rendre compte des deux aspects « inchoatifs » que peut manifester un verbe chromatique comme *rougir*, sans que l'on débouche pour autant sur une impasse, soit tautologique pour la combinaison *inchoatif ingressif*, soit contradictoire pour celle d'*inchoatif progressif*. Et cela parce que le changement d'état que marque un verbe inchoatif peut se faire de deux manières : il peut s'opérer instantanément, c'est-à-dire sans prendre du temps — et le verbe qui l'indique sera alors un *inchoatif ingressif* — mais il peut aussi s'effectuer en prenant du temps et le verbe qui indique un tel changement sera alors un *inchoatif progressif*.

Dans la structure *V-ir + de + N d'affect*, le verbe chromatique *V-ir* exprime que la survenue de l'état chromatique dénoté par son radical adjectival se fait sans déroulement, sans « consommer » du temps, en quelque sorte. Le

10 Selon Marque-Pucheu (1999), l'*inchoatif ingressif* marque une transition vers un état ou une action et l'*inchoatif progressif* le début d'une transformation.

11 Verroens (2018 : 103-104) propose une approche cognitive de l'opposition *ingressif / progressif*, dans laquelle « les *ingressifs* expriment plutôt un mouvement par rapport au point de départ et les *progressifs* plutôt par rapport au point d'arrivée ». L'*inchoatif ingressif* dénote ainsi « une succession de deux séquences : pendant la première, le procès ne se déroule pas, puis, dans la seconde, il s'opère », alors que l'*inchoatif progressif* correspond « à un passage *progressif* vers l'état » d'arrivée.

12 Verroens (2018 : 97) cite les définitions (a) et (b) pour l'approche historico-morphologique du français et (c) et (d) pour la littérature anglo-saxonne :

(a) « Un verbe inchoatif indique le passage dans un état » (Grevisse et Goosse 1993 : 1127)
(b) « Ils [les inchoatifs] ne désignent pas tant le début d'un processus que le passage progressif, gradué, dans un état » (Fuchs et Léonard 1979 : 360).
(c) « An "inchoative" Event reading is understood as an Event whose termination is the State reading. » (Jackendoff 1990: 91).
(d) « Inchoative sentences present the coming about of a state, without the agent. » (Smith 1997 : 22).

résultat ou l'arrivée, c'est-à-dire l'état chromatique du radical, est obtenu dès le « début » ou si l'on veut instantanément. *Rougir* dans ce cas correspond à un inchoatif ingressif. Le rougissement de Léa dans (1) *Léa rougit de colère* s'opère en effet à la manière d'un achèvement¹³, c'est-à-dire sans prendre du temps, et l'on peut, si l'on veut, définir l'inchoatif ingressif du verbe *rougir* de *Léa rougit de colère* comme équivalant à la combinaison *changement d'état* + *achèvement*, puisque le changement chromatique qui y est observé se fait à la manière d'un verbe d'achèvement.

Il en va différemment lorsque *rougir* figure dans les structures du type de *Les pommes rougissent avec le soleil*. Il marque aussi le changement de couleur, qui en fait un inchoatif, mais cette fois-ci, le changement se déroule dans le temps et n'est pas obtenu d'emblée comme avec le changement ingressif que marque *rougir de colère*. On a affaire à un inchoatif progressif. Comme il y a un résultat à atteindre, à savoir l'état d'être rouge, on peut cette fois-ci, au lieu de l'achèvement, voir dans le déroulement du passage à 'rouge', non une activité, mais un accomplissement, la combinaison correspondant à *rougir* progressif étant alors celle de *changement d'état* + *accomplissement*¹⁴. C'est dire que, dans *Les pommes rougissent avec le soleil*, les pommes, d'une part, changent de couleur (elles deviennent rouges), et que, d'autre part, elles mettent du temps pour atteindre cet état chromatique, c'est-à-dire pour être rouges. Il en va de même dans *Les pommes ont rougi avec le soleil*, qu'Anscombe classe comme *inchoatif terminatif*¹⁵, mais qui, du point de vue de l'aspect lexical, reste un *inchoatif progressif*, puisque le terminatif est à porter au crédit de l'aspect grammatical du passé composé et non du verbe lexical. Celui-ci conserve son sens de changement de couleur qui s'établit progressivement. Si *ont rougi* exprime bien que les pommes sont rouges au temps de l'événement, la modalité d'action associée à *rougir* indique que pour arriver à cet état il a fallu du temps, que cela ne s'est pas fait instantanément, mais progressivement.

13 Dans le sens de la classification vendlérienne.

14 Précisons pour éviter toute équivoque qu'il ne s'agit pas de verbe d'accomplissement, parce que leur statut essentiel de « changement d'état » fait que leur déroulement vers le résultat terminatif, résultat qui les rapproche des accomplissements, est homogène, et non hétérogène comme l'est définitoirement celui des verbes d'accomplissement. Et cette homogénéité les fait pencher du côté des verbes d'activité, de telle sorte qu'ils paraissent en quelque sorte hybrides, tenant à la fois des activités et des accomplissements. Ce point mériterait d'être traité plus longuement.

15 Anscombe (2006 : 14) souligne lui-même que la dénomination *inchoatif terminatif* « est contradictoire *stricto sensu* ».

La pertinence de la différence aspectuelle entre le verbe *rougir*-'inchoatif progressif' de *Les pommes rougissent avec le soleil* et le verbe *rougir*-'inchoatif ingressif' de *Léa rougit de colère* se trouve légitimée par plusieurs critères formels puisés dans la batterie de tests déployés par Anscombe (2006) :

i. *X rougir* inchoatif progressif n'implique pas, lorsqu'il est utilisé avec un aspect grammatical imperfectif, *X être rouge*, alors que semblable implication tient avec *rougir*-'inchoatif ingressif', comme le montrent les deux énoncés suivants :

- (6) *Les pommes rougissent avec le soleil* n'implique pas *Les pommes sont rouges*
- (7) *Léa rougit de confusion* implique *Léa est rouge de confusion*

ii. *Rougir*-'inchoatif progressif', mais non *rougir*-'inchoatif ingressif' acceptent le complément temporel typique des accomplissements *en + temps* :

- (8) *Les pommes ont rougi en trois semaines.*
- (9) ? *Léa a rougi de colère en trois secondes*

iii. Corollaire de -ii-, la possibilité pour l'inchoatif progressif et l'impossibilité pour l'inchoatif ingressif de constituer une réponse à la question *En combien de temps ?* :

- (10) *En combien de temps les pommes rougissent-elles / deviennent-elles rouges ?*
- (11) ? *En combien de temps, Léa rougit-elle de honte / devient-elle rouge de honte ?*

iv. *Rougir*-'inchoatif progressif' peut se combiner avec les « compléments aspectuels » (Melis, 1983) qui caractérisent le déroulement interne du changement chromatique, alors que *rougir*-'inchoatif progressif', ne mettant pas en jeu semblable développement temporel, ne s'y accorde pas :

- (12) *Les pommes rougissent lentement / vite / progressivement / peu à peu avec le soleil*
- (13) ? *Léa rougit de colère lentement / vite / progressivement / peu à peu de confusion*¹⁶

Cette différence de modalité d'action *ingressif / progressif* conduit à rejeter l'analyse standard de la structure *V-ir + de + N d'affect* qui reconnaît dans le verbe *rougir* de *Léa rougit de colère* le verbe *rougir* de *Les pommes rougissent / ont rougi au soleil*. On ne peut plus soutenir qu'il s'agit dans les deux cas du même verbe *rougir*, puisque la modalité d'action, c'est-à-dire l'aspect lexical attaché intrinsèquement à un verbe, change en passant de *Les pommes rougissent au soleil* à *Léa rougit de colère*, le changement d'état chromatique étant donné comme étant intrinsèquement progressif dans le premier cas et ingressif dans le second.

Ce résultat s'accompagne d'une interrogation, plutôt énigmatique : comment se fait-il qu'un changement chromatique puisse s'effectuer de manière différente ? Dans les deux cas, comme nous l'avons rappelé, il y a, si on accepte d'y voir l'inchoatif, apparition d'une couleur. Dans *Les pommes rougissent* comme dans *Léa rougit de colère*, le sujet du verbe *rougir* devient rouge. Pourquoi dans le second cas, ce changement chromatique n'est-il plus progressif ? On peut répondre à cette question de deux manières. L'une est radicale, car elle consiste tout simplement à enlever au verbe de la structure *V-ir + de + N d'affect* le statut de verbe de changement chromatique, solution qui fait tout simplement disparaître le problème aspectuel. L'autre revient à trouver la source du changement progressif —> ingressif du côté des autres éléments de la structure.

3. La thèse du verbe support

La première réponse¹⁷, proposée par Salinas-Kahloul (2019), dénie toute valeur chromatique¹⁸ aux verbes de couleur tels *rougir, jaunir, rosir, blêmir*,

¹⁶ Il en va de même pour *rougir* « absolu » : ? *Léa rougit lentement / vite / progressivement / peu à peu de confusion*

¹⁷ Pour un examen détaillé de la thèse de *rougir*-'verbe support', voir Kleiber et Theissen (2021).

¹⁸ Salinas-Kahloul tient aussi, avec cette hypothèse du verbe support, à se démarquer de Dubois et Dubois-

etc., qui peuvent figurer dans la structure *V-ir de + N d'affect*. Pour Salinas-Kahloul (2019 : 72), les verbes de couleur présents dans cette construction n'expriment plus la couleur, mais servent uniquement d'actualisateur externe au nom d'affect du syntagme prépositionnel en *de* en lui apportant les marques de personne, de temps et d'aspect. Il ne s'agit donc plus que de verbes supports.

Ce qui pousse à une telle solution¹⁹ est qu'un nom d'affect, en tant que nom prédicatif, c'est-à-dire en tant que prédicat non verbal, ne possède pas lui-même les informations sur la personne, le temps, l'aspect et le mode qui sont l'apanage des prédicats verbaux. Ces informations manquantes sont généralement apportées par les verbes supports. De là, l'hypothèse que le verbe *rougir* et les autres verbes de couleur de la structure *V-ir + de + N d'affect* remplissent cette fonction de verbe support, puisqu'ils apportent au N prédicatif d'affect les informations manquantes, comme le fait, par exemple, le verbe *éprouver* dans *éprouver + N d'affect* (cf. *éprouver de la colère / de la honte / du colère*, etc.). Le verbe *éprouver* n'exprime pas un prédicat en propre, mais sert uniquement de verbe support au nom d'affect.

Il ne s'agit pas de verbes supports standard comme *être* et *avoir*. Salinas-Kahloul (2019 : 79) les place dans la quatrième sous-classe²⁰ des verbes supports de noms d'affect établie par Kryzanowska et Augustyn (2008 : 12), à savoir celle des verbes « sémantiquement autonomes, mais employés secondairement comme supports », tels *baigner (dans la joie)*, *sombrier (dans le désespoir)*, *bouillonner (de colère)*, etc. Les *V-ir* de couleur avec nom d'affect sont en quelque sorte des hyponymes des verbes « génériques » ou hyperonymes *éprouver* et *ressentir*. Ils se séparent de ces hyperonymes par le fait de comporter une spécification supplémentaire qui a trait à l'intensité du sentiment. De même que l'adjectif *bleu* dans *une peur bleue* n'a plus rien de chromatique, mais sert à marquer l'intensité du sentiment, de même *rougir* dans *rougir de colère* n'exprimerait plus la couleur, mais l'intensité de la colère éprouvée. Les verbes *V-ir* de la structure *V-ir + de + N d'affect* ont ainsi, comme le conclut Salinas-Kahloul (2019 : 85), une double fonction :

Charlier (1997), en refusant d'y voir des verbes de sentiment.

¹⁹ Pour d'autres arguments, voir Salinas-Kahloul (2019 : 77-79) et Kleiber et Theissen (2021).

²⁰ La première sous-classe comporte les verbes supports de base, sémantiquement « vides », *être* et *avoir*, la deuxième les verbes supports « génériques » *éprouver* et *ressentir* et la troisième les porteurs de dimension aspectuelle inchoative, durative ou terminative (*entrer [dans une colère noire]*, *tomber [dans la tristesse]* ou *sortir[d'inquiétude]*).

ils « permettent d'actualiser la phrase, ce qui est impossible pour un prédicat non verbal, et apportent une nuance intensive ».

On ne peut être que d'accord avec le refus d'accorder au verbe *rougir* de la structure *V-ir + de + N d'affect* le même statut que celui qu'il présente dans *Les pommes rougissent au soleil*, puisque nous avons vu ci-dessus que leur *Aktionsart*, c'est-à-dire leur aspect lexical intrinsèque, n'était pas le même dans les deux emplois. Il faut aussi savoir gré à Salinas-Kahloul d'avoir attiré l'attention sur la question de l'actualisation subjectale et aspectuo-temporelle absente du côté du nom d'affect. Il est en effet vrai que l'on retrouve dans les phrases avec *V-ir + de + N d'affect* l'exigence de coréférentialité subjectale qui est de mise avec les verbes supports, puisque c'est bien le sujet de *rougir* qui est aussi l'expérienceur de l'affect. Et, pour ce qui est des marques aspectuo-temporelles, celles de *V-ir* s'appliquent aussi, non pas totalement, mais en grande partie du moins, au nom d'affect prédicatif. Cela n'est toutefois pas suffisant pour faire du *V-ir* de la structure *V-ir + de + N d'affect* un simple verbe support. Les données qui militent contre une telle conclusion ne manquent pas, comme nous l'avons montré ailleurs avec Anne Theissen (Kleiber et Theissen 2021).

Nous n'en rappellerons ici que deux. La première a trait au principal argument avancé par les défenseurs de la thèse de *rougir*-verbe support, à savoir l'existence d'un rapport d'hypo-hyperonymie entre le verbe *rougir* de la structure *rougir de + N d'affect* et les verbes supports génériques *avoir/être, éprouver* et *ressentir*. S'il est bien vrai qu'il y a une relation d'implication entre *Léa rougit de colère* et *Léa a / éprouve / ressent de la colère*, cela ne signifie pas pour autant que cette relation logique correspond à une relation lexicale d'hypo/hyperonymie entre *rougir* et les verbes supports génériques *avoir, éprouver* et *ressentir*. De l'implication qui s'établit entre *Léa a cueilli hier des roses dans le jardin* et *Léa était / se trouvait hier dans le jardin*, on ne saurait conclure qu'il y a une relation lexicale d'hypo/hyperonymie entre *cueillir (des roses)* et *être / se trouver (dans le jardin)*. On ne saurait pas non plus, bien entendu, tirer parti de cette implication pour faire de *cueillir* un simple verbe support hyponyme de *être / se trouver*. On peut donc maintenir sereinement que le verbe *rougir* de *Léa rougit de colère* conserve son statut lexical de verbe chromatique, même si l'énoncé dans lequel il apparaît est en relation d'implication avec la phrase correspondante

comportant un verbe support²¹.

La deuxième donnée est constituée par la comparaison entre les constructions du type de *rougir* qui mettent en jeu d'autres manifestations que chromatiques, comme *sauter de joie*, *grogner de dépit*, etc., et des expressions comme *mourir de peur*, *piquer une colère*, etc. En analysant les verbes de la première série comme de simples verbes support, on gomme toute différence entre les verbes des deux séries. Or, s'il est licite de considérer les verbes de la seconde série comme remplissant uniquement le rôle de verbe support, il n'en va plus de même avec les verbes de la première série : ceux-ci conservent un sens propre qui s'oppose à leur assimilation avec les verbes de la seconde série. *Piquer une colère* ne renvoie pas comme le fait *rougir* dans *rougir de colère*, à un procès de « piquement » que l'on peut séparer du prédicat de 'colère' en le considérant comme sa manifestation. On ne saurait dire *Le fait de piquer montre que Pierre est en colère* comme on peut dire *Le fait de rougir montre que Pierre est en colère*.

Il convient donc d'abandonner la thèse qui fait de *rougir* dans la construction *rougir de + N d'affect* un simple verbe support « intensif », provenant d'un verbe « plein » qui se trouverait dégradé, « déchromatisé », c'est-à-dire qui serait « employé secondairement comme verbe support » pour reprendre l'expression de Kryzanowska et Augustyn (2008 : 12). Conformément à l'intuition²², le *rougir d'affect* conserve pleinement son statut de verbe chromatique qui exprime un changement de couleur. Mais comment alors rendre compte de la différence aspectuelle, mise en évidence ci-dessus, entre le *rougir* de *Les pommes rougissent avec le soleil* et celui qui figure dans les structures du type de *Léa rougit de colère* ?

4. Retour au problème de la différence d'*Aktionsart* : une explication

Apparemment, avec l'abandon de la thèse de *rougir*-verbe support, c'est un retour à la case départ et on pourrait penser qu'on aurait pu sauter l'étape que nous avons consacrée à cette thèse et aborder directement la question

²¹ Il reste à expliquer d'où provient l'implication. Elle a pour source l'interprétation de *rougir* dans *rougir de colère* comme étant la manifestation de l'affect dénoté par le nom de la structure *rougir de + N d'affect*. S'il y a manifestation d'un affect, c'est aussi qu'il y a cet affect (Kleiber et Theissen 2021).

²² L'intuition ne constitue, bien entendu, pas une preuve, mais on ne saurait la négliger.

de la différence d'*Aktionsart*. Le détour, si détour il y a eu, n'aura toutefois pas été totalement inutile, parce que la thèse de *rougir-verbe support* implique un point qui nous semble capital dans l'analyse de la construction *V chromatique* en *-ir + de + N d'affect* et qui se trouve totalement absent dans les descriptions habituelles de ce type de constructions. En réduisant *rougir* à un verbe qui sert uniquement de porte-manteau pour les marques de personne, de temps et d'aspect du nom prédicatif du syntagme prépositionnel *de N d'affect* qui suit, la thèse du verbe support ne reconnaît qu'une occurrence de prédicat dans les constructions du type *rougir de colère* et non deux, comme le font les analyses habituelles, qui y voient une occurrence de changement chromatique (*rougir*) et une occurrence d'affect (*colère*), la seconde étant la cause de la première. Il nous semble que cet élément de l'analyse, à savoir qu'il n'y a qu'une occurrence de prédicat et non deux dans les constructions du type *V chromatique* en *-ir de + N d'affect* est tout à fait correcte. Ce qui est erroné, par contre, c'est d'avoir postulé que c'était l'affect qui donnait lieu à l'occurrence prédicative et non le verbe de changement chromatique. Nous venons de voir qu'on ne pouvait délester de son statut de prédicat le verbe *rougir* de la structure *rougir de colère*, tout simplement parce que le sens de changement chromatique ne se trouve pas effacé dans une telle construction.

On peut par contre faire l'hypothèse inverse et postuler que c'est le nom d'affect qui ne donne pas lieu à une occurrence prédicative. C'est cette position que nous défendrons ici. Elle ressemble à la thèse de *rougir-verbe support* en ce qu'elle ne reconnaît qu'une occurrence de prédicat, mais elle s'en sépare crucialement en adoptant la position inverse : ce n'est plus le nom d'affect qui correspond à l'occurrence de prédicat, mais le verbe de changement chromatique. Autrement dit, on a une occurrence de changement de couleur et non une occurrence d'affect.

L'argument principal pour notre analyse est le même que celui qu'avance la thèse de *rougir-verbe support* : l'absence d'actualisation du nom d'affect de *V chromatique* en *-ir + de + N d'affect*. L'interprétation que nous en faisons est toutefois différente. Si le nom d'affect n'est pas déterminé, c'est précisément parce qu'il n'a pas pour rôle de renvoyer à une occurrence précise de l'affect qu'il dénote. La non détermination a pour conséquence

le fait qu'il n'a qu'une « valeur virtuelle » et « non actuelle »²³, ou encore qu'il n'est qu'intensionnel ou non référentiel²⁴. Il ne renvoie pas à une occurrence d'affect lui-même, mais sert à indiquer sur le régime notionnel que l'occurrence de changement chromatique est dû à l'affect qu'il dénote.

Deux explications supplémentaires sont nécessaires. En premier lieu, sur l'occurrence unique de changement de couleur mis en jeu par la construction *V chromatique en -ir de + N d'affect*. Même si l'on peut dire que l'affect est la cause du changement chromatique, il ne s'agit pas d'une véritable cause, dans la mesure où cette cause n'est pas séparée de l'affect, mais en représente une manifestation. C'est pour cette raison qu'il n'y a qu'une occurrence de prédicat et non deux : la manifestation d'un affect fait en quelque sorte partie de l'affect.

En deuxième lieu, l'absence d'actualisation du nom d'affect s'explique aisément si l'on prend en compte le fait que les affects ne sont perceptibles que par leurs manifestations qui constituent des indices de l'affect. De même que la fumée révèle qu'il y a du feu, lorsque le feu lui-même n'est pas perceptible, de même le fait de rougir indique que le « rougisser » éprouve un affect, alors qu'on ne perçoit pas directement l'affect. Dans les deux cas, celui de la fumée comme celui du rougissement, ce qui constitue une occurrence prédicative, c'est ainsi la fumée et non le feu, le fait de rougir et non l'émotion. L'absence de détermination du nom d'affect dans les constructions *V chromatique en -ir de + N d'affect* signale ainsi, de façon iconique et non symbolique, que seule se trouve en somme « actualisée » la manifestation chromatique de l'affect et non l'affect lui-même.

En troisième lieu, il faut prendre en compte le fait que la structure *V chromatique de + N d'affect* constitue une « construction²⁵ », c'est-à-dire un « tout » (syntaxique et sémantique) dont certaines propriétés (sémantiques et/ou syntaxiques) ne peuvent pas être déduites des « parties » qui la composent, mais doivent être attribuées au « tout », c'est-à-dire à la construction²⁶ elle-

23 Voir l'opposition entre *valeur virtuelle* et *valeur actuelle* chez Bally (1965 : 89).

24 Lorsque les noms qui suivent une préposition (à, en, de, pour, etc.), n'ont pas de détermination, ils « n'identifient pas une occurrence particulière du référent, mais le considèrent dans sa plus grande généralité » (Riegel et alii 1994 : 166).

25 Militent en faveur du statut de construction les différentes contraintes auxquelles elle se trouve soumise : limitation du paradigme des verbes de couleur en *-ir*, rigidité de la structure (cf. *rougir de grande colère), etc.

26 « C is a construction iff C is a form-meaning pair <Fi, Si> such that some aspect of Fi or some aspect of Si is not strictly predictable from C's component parts of from other previously established constructions » (Goldberg 1995 : 4).

même.

Ces histoires de détermination, d'indice et de construction sont apparemment fort éloignées du problème aspectuel que nous nous sommes proposé d'expliquer au début de notre investigation. Elles vont pourtant nous offrir la clef pour résoudre le problème posé. Voici comment. En mettant en avant que *rougir* de *Léa rougit de colère* n'est pas seulement un verbe de changement chromatique, mais un verbe qui, du fait de son placement dans la construction *V chromatique* en *-ir de + N d'affect*, indique en plus que ce changement de couleur est la manifestation d'un affect, on aboutit à un premier résultat : il ne s'agit plus du même verbe *rougir* que celui qui figure dans *Les pommes rougissent avec le soleil*. Même s'il a aussi le sens de changement chromatique de 'non rouge' à 'rouge', le statut de construction de la structure dans laquelle il figure fait apparaître ce changement chromatique comme étant la manifestation de l'affect qu'il régit. Son sens est donc restreint par rapport à celui du *rougir* de *Les pommes rougissent au soleil*, puisqu'il ne s'agit plus de tout changement de 'non rouge' à 'rouge', mais uniquement d'un changement de 'non rouge' à 'rouge' qui manifeste la survenue d'une émotion. On peut alors rendre compte de la différence aspectuelle *inchoatif progressif* vs *inchoatif ingressif* mise en avant ci-dessus.

Deux mouvements doivent être distingués. Le premier a trait à l'impact du statut inchoatif du verbe chromatique en *-ir* sur l'interprétation accordée au nom d'affect de la construction *V chromatique* en *-ir de + N d'affect*. Comme *rougir* dans la construction *rougir de colère* marque intrinsèquement le changement chromatique et que ce changement chromatique est donné, ainsi que nous venons de le voir, comme une manifestation de l'affect 'colère', il s'ensuit tout naturellement que l'on interprète également l'affect de manière inchoative. Autrement dit, que l'on interprète *rougir de colère* dans *Léa rougit de colère* non seulement comme un changement chromatique qui manifeste la colère, mais comme un changement chromatique qui manifeste l'émergence de la colère. L'inchoativité intrinsèque de *rougir* se retrouve ainsi, quoique non exprimée, au niveau de l'affect. L'énoncé *Léa rougit de colère* ne signifie donc pas pas que Léa est en colère, comme le fait *Léa est rouge de colère*, mais que Léa se met en colère. Le changement d'état qu'implique le verbe chromatique en *-ir* se répercute ainsi sur l'affect

en obligeant à l'interpréter également de façon inchoative, c'est-à-dire comme un changement d'état.

Le second mouvement est l'inverse du premier. Il va de l'affect au changement chromatique. L'interprétation inchoative accordée au N d'affect du fait de l'inchoativité du V chromatique en *-ir a*, en rétroaction, une conséquence aspectuelle sur l'interprétation inchoative du V chromatique en *-ir*. Comme le nom d'affect marque un changement d'état – pour *rougir de colère*, c'est 'se mettre en colère' et non 'être en colère', ainsi que nous venons de le voir – et comme le verbe chromatique en *-ir* en est la manifestation, son inchoativité, c'est-à-dire le changement d'état chromatique qu'il indique, ne peut plus être une inchoativité progressive. Le changement de couleur ne peut être qu'ingressif comme l'est le changement d'état d'affect. On ne peut avoir une manifestation progressive d'un phénomène ingressif. Dit autrement, c'est parce que *se mettre en colère* est un inchoatif qui se produit à la manière d'un achèvement que le verbe qui est une manifestation de cette émergence est aussi un tel inchoatif d'achèvement. Nous tenons là l'explication de l'énigme aspectuelle que posent les verbes de couleurs en *-ir* de la construction *V -ir de + N d'affect*.

Conclusion

La boucle est donc bouclée. Au moins la boucle « aspectuelle », car il subsiste plus d'un problème à régler dans l'analyse de la construction *V chromatique en -ir de + N d'affect* :

- pourquoi tous les verbes chromatiques en *-ir* ne peuvent-ils figurer dans une telle construction (cf. ? *Léa bleuit de + N d'affect*) ?

- pourquoi tous les verbes chromatiques qui entrent dans cette construction ne donnent-ils pas lieu, comme par exemple *rougir*, à un emploi « chromo-affectif » absolu (cf. ? *Léa jaunit* vs *Léa rougit*) ?

- quel schéma de réalité motive la création d'une telle construction ?

- comment traiter la cause de l'affect impliqué ?

- qu'en est-il de l'intensité dans ce type de construction chromatique ?

- comment s'intègre cette construction dans la construction plus générale *V + de + N d'affect* ?

Autant de questions qui appellent à poursuivre le chemin tracé ici. Mais nous avons une tâche plus urgente et beaucoup plus agréable à accomplir en conclusion de cet article : c'est d'exprimer, en espérant que cela la fera ... *rougir de plaisir*, toute l'estime et toute l'amitié que nous portons à Fatima Oliveira.

RÉFÉRENCES

- Anscombre, J.-C. (1990). L'opposition *longtemps / longuement* : durée objective et durée subjective. *Langue Française*, (88), 90-116.
- Anscombre, J.-C. (2006). Les verbes du deuxième groupe. Des inchoatifs ? *Cahiers de lexicologie*, (89), 5-28.
- Bally, C. (1965). *Linguistique générale et linguistique française*. Francke.
- Dubois, J., & Dubois-Charlier, F. (1997). *Les verbes français*. Larousse.
- Fuchs, C., & Léonard, A.-M. (1979). *Vers une théorie des aspects. Les systèmes du français et de l'anglais*. Mouton.
- Goldberg, A. (1995). *Constructions: a construction grammar approach to argument structure*. University of Chicago Press.
- Goossens, V. (2005). Les noms de sentiment. Esquisse de typologie sémantique fondée sur les collocations verbales. *LIDIL*, (32), 103-122.
- Grevisse, M., & Goosse, A. (1993). *Le bon usage : grammaire française*. Duculot.
- Jackendoff, R. S. (1990). *Semantic Structures*. MIT Press.
- Kleiber, G., & Theissen, A. (2021). *Rougir dans rougir de colère : un verbe support ?* In P. Lauwers, K. Paykin, M. Illoala, M. Meulleman, & P. Haderman (Éds.), *Quand le syntagme nominal prend ses marques. Du prédicat à l'argument* (pp. 151-171). EPURE- Editions et Presses Universitaires de Reims.
- Kryzanowska, A., & Augustyn, M. (2008). La combinaison des noms supports avec les verbes supports. *Roczniki Humanistyczne*, 56(5), 5-18.
- Marque-Pucheu, C. (1999). L'inchoatif : marques formelles et lexicales et interprétation logique. In S. Vogeleer, (Éd.), *La modalité sous tous ses aspects* (pp. 233-257). Rodopi.
- Melis, L. (1983). *Les circonstants et la phrase*. Presses Universitaires de Louvain.
- Mury, T. 2019, *Rougir / devenir rouge : l'expression linguistique du langage corporel et ce qu'elle laisse inférer dans un genre textuel*. *Studia Romanica Posnaniensia*, 46(1),

- 137-151.
- Pilecka, E. (2010). *Verbes intensifieurs et leur fonctionnement en français contemporain*. LEKSEM.
- Riegel, M., Pellat, J. C., & Rioul, R. (1994). *Grammaire méthodique du français*. PUF.
- Salinas-Kahloul, C. (2019). Pour un traitement syntactico-syntaxique des verbes de couleur *rougir, bleuir, verdier et jaunir*. *Lexique*, 24, 71-86.
- de Saussure, L. (2014). Remarques sur la distribution morphologique des termes basiques de couleur en français. *Travaux de linguistique*, 2(69), 77-90.
- Smith, C. S. (1997). *The Parameter of Aspect*. Kluwer Academic.
- Verroens, F. (2018). La notion d'*inchoatif* en linguistique française. *Travaux de linguistique*, 1(76), 91-111.